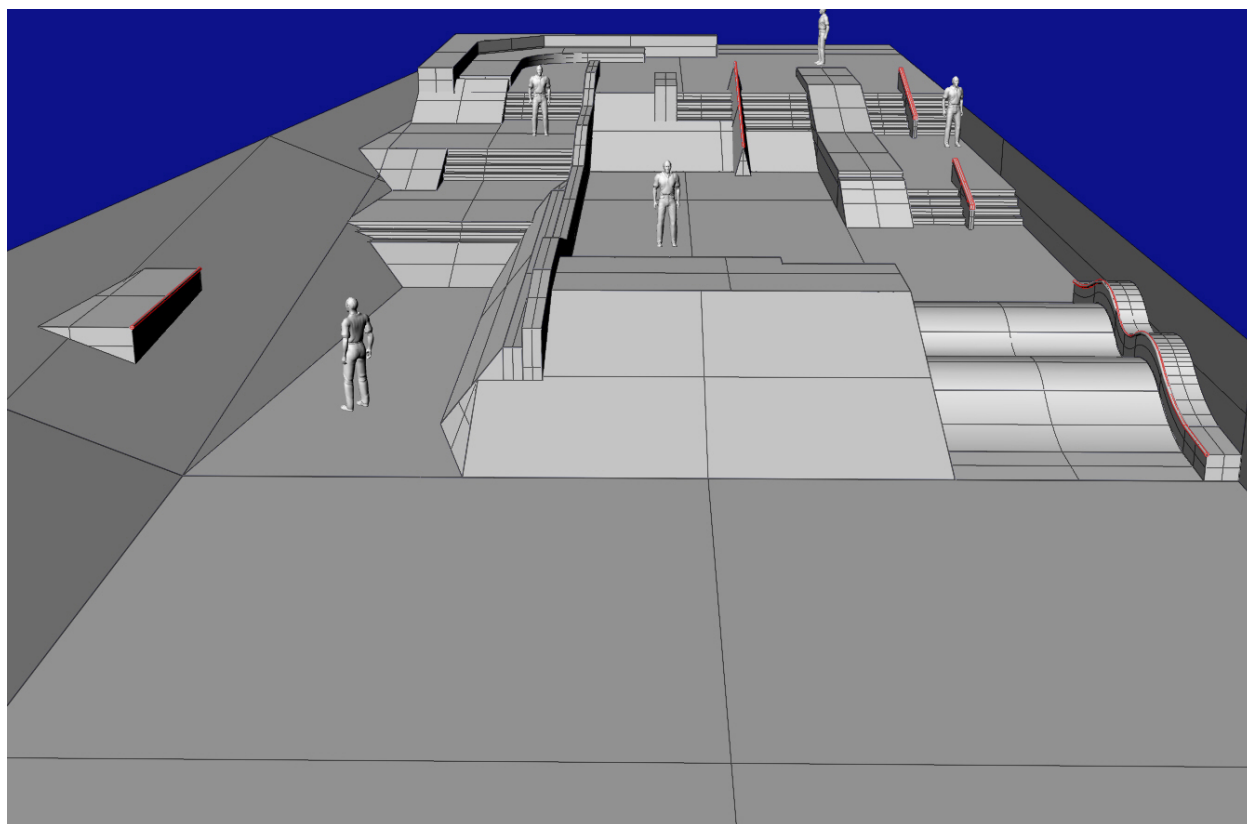


# Skateparks

## Guide pratique



Prestation fédérale « Optima » pour la ville de Blanquefort (33) – Projet 2005 / Pose septembre 2006

Les **skateparks** ont été créés pour permettre aux pratiquants qui utilisent le **mobilier urbain** de s'exprimer sur un **lieu sécurisé** contenant la plupart des possibilités qu'offre la rue. Il doit donc permettre de **glisser** et de **sauter**, de plusieurs manières différentes.

Mais il ne suffit pas de reproduire un modèle pour réussir un skatepark, comme on pourrait le faire pour un terrain de tennis ou de volley, car ils se doivent d'être tous **différents** ! Et comme il est difficile de ne pas se tromper, la FFRS vous propose ce petit guide... Car le **développement** de ces pratiques ne peut se faire sans **structures dédiées adaptées**...

Voici donc un petit résumé des **étapes incontournables** d'un projet  
à **succès garanti**.

# 1. Définir un emplacement.

## Choisir un lieu approprié

Implanter un skatepark dans une zone sensible est une erreur trop souvent constatée par le passé pour ne pas en tirer de leçons... dégradations et désertification en furent les premières conséquences... un gâchis qui a ensuite freiné de nombreuses collectivités à investir.

Mais les exemples récents nous démontrent qu'un lieu convivial, central et protégé peut attirer des publics de toutes les classes sociales, tout en mettant en valeur les prouesses de ces pratiquants aux yeux des passants. Cela contribue à véhiculer une image plus saine de ces sports trop souvent dénigrés, tout en créant une animation spectaculaire.



A l'image du streetpark de la « place Ricordeau » à Nantes (ci-dessus), il est donc préférable d'implanter ce type d'aménagement en centre ville, à condition qu'il soit relativement éloigné des habitations... Sinon, l'enceinte d'un stade facilite une gestion et un entretien des lieux nécessaires au développement de cet espace et reste donc un bon compromis.

Mais dans de nombreuses régions, cette activité qui se pratique à l'extérieur n'est souvent pas possible pour des raisons climatiques... dans ce cas, un toit ou une salle, ce n'est pas du luxe mais une nécessité ! Faut-il encore avoir à disposition une superficie roulante suffisante...

## Proposer une surface adaptée

La surface minimale pour installer une aire de street, en proposant de quoi glisser et de quoi sauter sur une ligne de pratique unique, et en respectant les zones d'élan et de réception minimales préconisées par l'ancienne norme de sécurité (NF S 52-401) est de 320m<sup>2</sup> (10m\*32m).

Une rampe seule nécessite une surface encore plus petite (il faut en effet compter 125m<sup>2</sup> (12m50\*10m00) pour une mini rampe) mais elle ne permet de pratiquer qu'une personne à la fois et n'offre pas les mêmes possibilités qu'une aire de street.

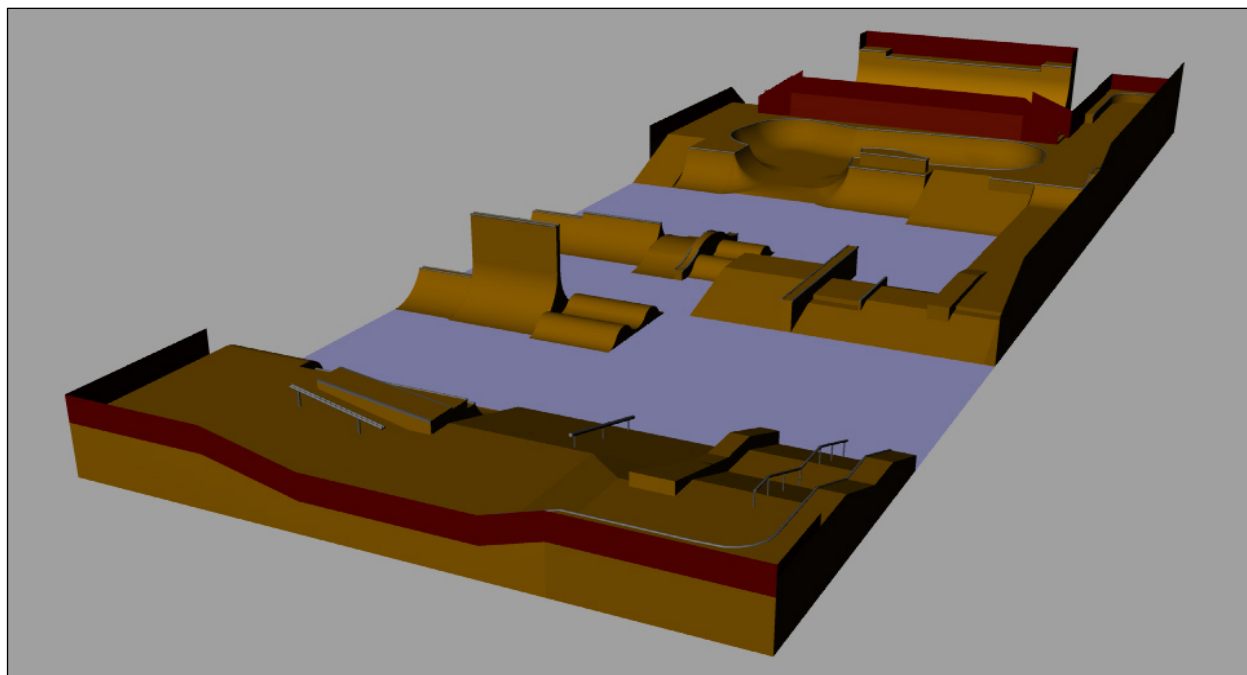
Attention, ces exceptions minimalistes ne permettent aucune évolution, et ne donnent satisfaction qu'à une partie des publics de pratiquants, avec une faible capacité d'accueil ! Nous vous conseillons donc de prévoir un terrain d'environ 1000m<sup>2</sup> (35\*28m à 45\*22m). En règle générale, si vous allongez la surface minimale, cela permet de sécuriser l'espace, en augmentant les zones entre les modules dans lesquelles les pratiquants risquent la collision (zones d'élan et de réception). Et si vous l'élargissez, cela permet d'accoler entre eux d'autres modules pour faire évoluer l'aire techniquement.

Idéalement, un espace de 2000m<sup>2</sup> donne beaucoup de liberté de conception et de possibilités d'évolution à moyen terme. Cela permet d'avoir une réponse adaptée possible pour des débutants comme pour des confirmés. Cela permet aussi de faire cohabiter dans de bonnes conditions les pratiquants des différentes disciplines en accolant deux aires complémentaires...

## 2. Cibler le public et les besoins.

Un skatepark peut, en fonction de multiples critères (*taille du terrain, budget, formes et dimensions des modules...*), accueillir plusieurs types de pratiquants (*skateboard, roller et BMX*) et différents niveaux de pratique (*du débutant au confirmé*) en répondant à un ou plusieurs objectifs (*skatepark à vocation pédagogique ou compétitive, aire de proximité...*).

Et les collectivités ont souvent la même exigence : elles souhaitent satisfaire tout le monde ! Mais cela n'est possible qu'avec une grande superficie et un très gros budget



Et quand on n'en a pas les moyens (*dans 95% des cas*), il est impératif de faire des choix ; il vaut mieux contenter partiellement ou progressivement que de mal faire en voulant tout proposer sans en avoir les moyens...

... On peut par exemple :

- Occulter un type de pratiquants (certaines pratiques sont plus développées que d'autres selon les villes) en proposant des équipements spécifiques aux besoins du skate, du roller ou du vélo.
- Ne satisfaire qu'une partie de leur pratique (saut ou glisse) en installant uniquement des modules de glisse, de formes et de dimensions différentes pour satisfaire tous les besoins pour chaque discipline, mais sans proposer de modules de saut, qui sont plus volumineux et plus coûteux.
- N'installer qu'une rampe ou un bowl, en complément d'une autre aire dans une collectivité proche qui en est dépourvue.
- Choisir de construire un module polyvalent plutôt que trois modules aux dimensions inadaptées quand on n'a pas le budget suffisant...

Pour la réussite du projet, il est impératif d'associer les futurs utilisateurs dans la démarche de conception, afin qu'ils se l'approprient, qu'ils fassent profiter de leurs connaissances techniques et qu'ils présentent leurs besoins. Cela se traduit à court terme par le choix et l'implantation des équipements, et la définition d'une priorité d'investissement pour les projets qui s'étalent sur plusieurs années ; A moyen terme, cela se traduit par un projet d'animation pour faire « vivre » ce skatepark (*création d'une association, projets d'événements, formation à l'encadrement, initiation avec prêt de matériel...*).

### 3. Le budget

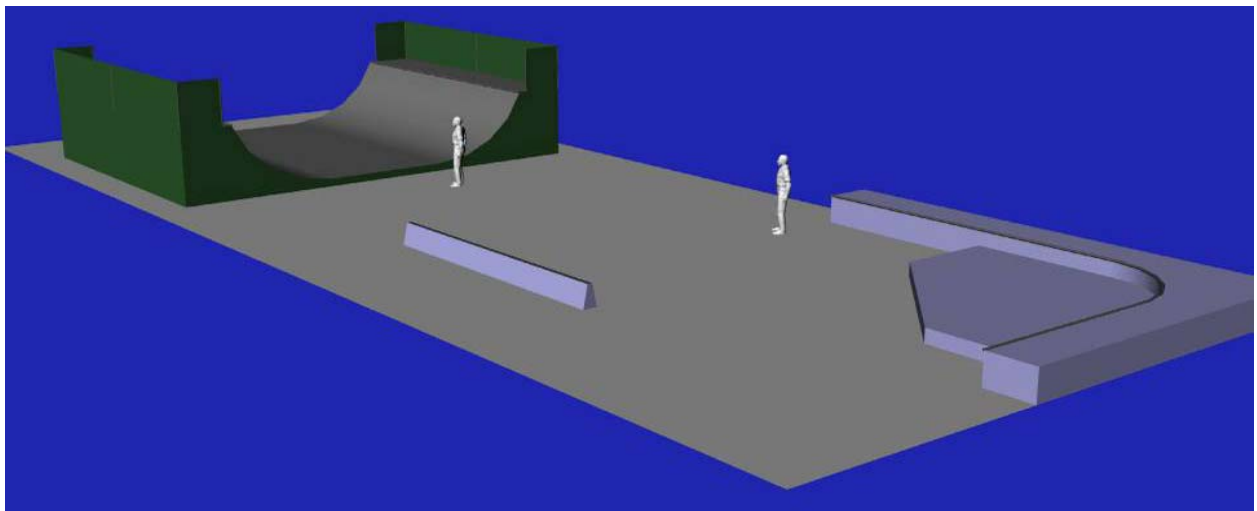
C'est lui qui va déterminer l'importance du projet, et permettre de répondre ou non au ciblage souhaité. Si le budget ne permet pas de satisfaire la cible, le projet n'est pas viable, malheureusement, trop de communes ont cru aux promesses de fabricants peu scrupuleux dans le passé... voici donc quelques repères :

#### Pour moins de 45 000€d'équipement

Avec un faible budget, il existe quand même de nombreuses possibilités, mais elles ont un point commun, elles ne peuvent pas satisfaire tout le monde !

On peut par exemple n'installer qu'une mini rampe (hauteur comprise entre 1m60 et 2m20 environ). Plus elle sera large, plus elle offrira de possibilités de progression et d'intérêt pour les pratiquants.

Le strict minimum étant de 6m00 de large pour les plus basses, et de 7m50 pour les plus hautes. Si cette rampe ne prend pas tout le budget, il est possible d'installer un élément de glisse peu coûteux en complément.



On peut également proposer une ligne de module incomplète, constituée d'une fun box centrale unique (mais composée de plusieurs éléments pour en augmenter les possibilités), ou d'une table simple et d'un lanceur évolué (composé de plusieurs lanceurs sur une grande largeur par exemple)... Dans tous les cas, la qualité doit passer avant la quantité !



Prestation fédérale « Optima » pour la ville de Hem (59) – Projet mars 2005 / Pose novembre 2005

Enfin, on peut proposer un ensemble de modules de glisse, ou même renforcer du mobilier urbain existant sur un lieu déjà exploité par les pratiquants (en ajoutant des tubes ou des cornières métalliques sur des endroits abîmés par exemple)...

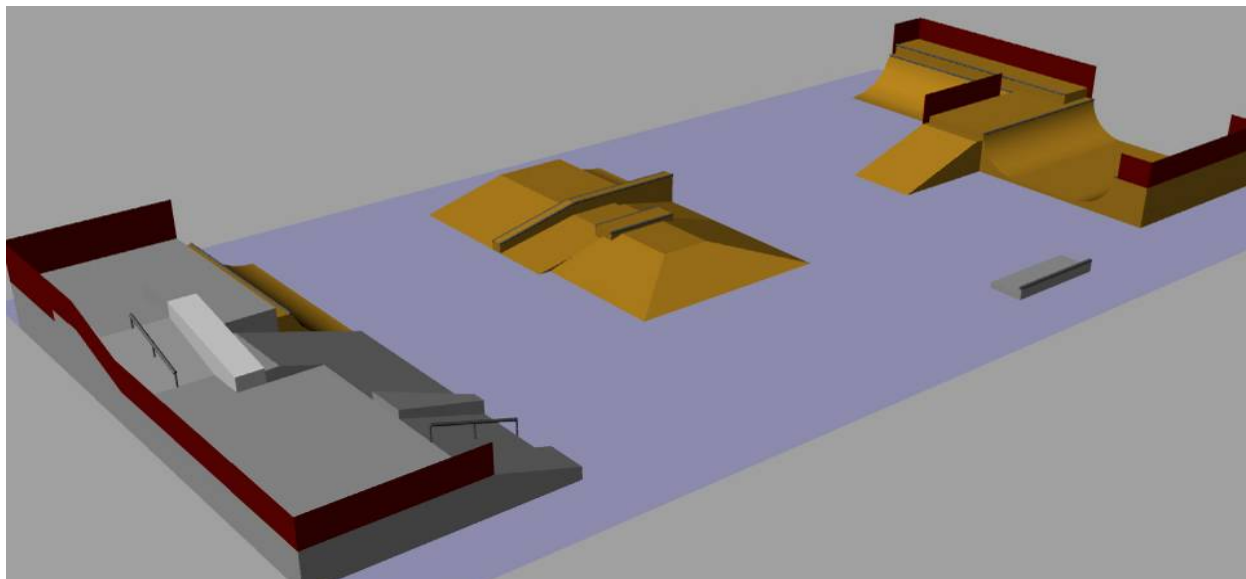
### Entre 45 000 et 120 000€

A ce tarif, on peut prétendre à une aire de street complète **OU** à un complexe de courbes (une ou plusieurs mini-rampes). Mais ce budget ne permet pas de proposer une mini rampe **ET** une aire de street bien conçue... on risque donc de faire mal et de décevoir dans ce cas...

Plus le budget est important dans cette fourchette, plus il est possible de faire évoluer les différents modules dans la largeur de l'aire, en les combinant entre eux pour augmenter les possibilités.

### Entre 120 000 et 300 000€

Ce budget permet de concevoir un skatepark complet (rampe et aire de street) ou un bowl, proposant un choix d'éléments adaptés à plusieurs disciplines, il permet d'accueillir des débutants ou d'organiser des compétitions de niveau régional.



### Pour plus de 300 000€

Aire de compétition, bowl et/ou streetpark utilisant des matériaux plus coûteux, comme le granit par exemple, pour reproduire les sensations de la pratique urbaine.



Skatepark indoor « Le Hangar » à Nantes. Gestion associative.

Les skateparks de nos rêves étant souvent hors de portée, voyons comment une collectivité peut augmenter le budget qu'elle peut allouer à ce projet. Pour cela, nous avons posé quelques questions à **Stéphanie Etcheverrigaray**, chargée de trouver des financements pour sa collectivité (le Taillan médoc en gironde) dans le cadre d'un aménagement de skatepark en 2004.

### **Les collectivités disposent elles toutes des mêmes aides ?**

**S.E :** qu'il s'agisse d'une commune, d'un établissement public de coopération intercommunale (communautés de communes, communautés d'agglomération) ou d'un pays au sens de la loi Voynet, le porteur d'un projet de création de skatepark peut prétendre aux mêmes types d'aides. Ce qui varie en revanche, c'est le degré d'implication des collectivités partenaires d'une région ou d'un département à l'autre.

En effet, chaque département et chaque région définissent leur politique d'intervention et de soutien au développement et à la création des équipements sportifs. De fait, selon la politique départementale et régionale en vigueur, il sera possible ou non pour une commune, un pays ou un EPCI d'obtenir une subvention des autres collectivités territoriales.

### **Quelles sont les aides dont vous avez pu bénéficier pour votre projet ?**

**S.E :** la commune du Taillan-Médoc a pu bénéficier de trois subventions, dans le cadre de dispositifs contractuels:

D'une part, le Contrat de Plan Etat-Région (2000-2006) :

Ce dispositif contractuel signé entre la Région Aquitaine et l'Etat prévoit notamment le soutien à la création d'équipement sportif des communes par des aides financières de la part de la Région et de l'Etat (représenté par le Directeur Départemental et Régional de la Jeunesse et des Sports). C'est dans ce cadre que la Commune du Taillan-Médoc a pu obtenir une subvention de 10 000 € de la Région et de 8 000 € de Jeunesse et Sports.

D'autre part, le Contrat de Développement Durable :

Ce dispositif contractuel signé entre le Conseil Général et la Commune en 2003 (avec les pays ou EPIC hors Communauté Urbaine de Bordeaux) fixe les champs d'intervention du département et mentionne l'aide à la création des équipements sportifs sur le territoire communale. La commune a ainsi pu bénéficier du soutien du Conseil Général pour créer son skate-park (financement à hauteur de 35% du projet HT plafonné à 30 000 €)

### **Sont elles les mêmes dans les autres départements / régions ?**

**S.E :** comme précédemment évoqué, chaque collectivité départementale et régionale possède une politique spécifique d'intervention et de soutien auprès des communes et EPCI. Par conséquent, s'il est fort probable que les différents dispositifs se rejoignent, des différences peuvent toutefois exister entre les départements et les régions en matière d'aide à la création ou à la rénovation d'équipements sportifs.

### **Auprès de qui une collectivité peut se renseigner ?**

**S.E :** les services en charge du Sport au Conseil Général et au Conseil Régional, et la Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports sont les interlocuteurs à contacter dans les démarches de recherche de subventions pour ce type de projet.

A ces subventions spécifiques, il ne faut pas oublier le CNDS (anciennement FNDS), pour lequel les informations (définition, modalités, plafonds...) sont disponibles auprès du MJS ou du CNOSF. Cette dernière subvention implique un avis de la FFRS, motivé par l'intérêt sportif du projet, et délivré sur plans.

## 4. Revêtements et matériaux

Le choix du revêtement du terrain ayant une incidence sur la vitesse (*de part sa dureté, un béton lisse restitue mieux la vitesse qu'un enrobé par exemple*), il est important de le définir avant de réfléchir au dimensionnement des équipements et à leur implantation.

Le principe est simple, ce sol doit être le plus lisse possible pour être moins abrasif (*meilleure sécurité, moins d'usure du matériel...*) et le plus dur possible pour restituer l'effort lors du patinage. Le béton répond donc à toutes ces exigences quand il est bien lissé, mais il reste très coûteux et l'enrobé lui est souvent préféré pour des raisons économiques.

Dans le cas d'un enrobé, une granulométrie de 0.6 est conseillée (ndlr : comprendre que l'on utilise des grains de 0 à 6mm de diamètre pour faire l'enrobé, il est préférable de « charger en fine », c'est-à-dire d'en avoir une grande proportion comprise entre 0 et 2mm). Mais de manière générale, l'enrobé est à déconseiller car il est abrasif pour les pratiquants et leur matériel, il pose des problèmes de poinçonnement (*modules qui s'enfoncent dans le sol de part leur poids*) qui contribuent à détériorer les structures des modules (bords d'attaque qui se déforment, stagnation d'eau aux abords des modules...) !

Le matériau des surfaces de roulement doit répondre à d'autres exigences : comme c'est sur ces surfaces que l'on chute, il faut qu'elles amortissent les chocs pour augmenter la sécurité, tout en étant suffisamment dures pour ne pas faire perdre de vitesse... les matériaux comme le bois ou les résines sont donc préférés par les pratiquants, mais ils n'offrent que de très faibles garanties (*un à deux ans*) et doivent impérativement s'accompagner de contrat d'entretien pour les skateparks en extérieur.

C'est pour cette raison que de nombreux fabricants proposent des modules en béton ou en métal (aluminium ou tout inox), qui permettent de bonnes garanties dans le temps (pour le métal, c'est vrai quand les renforts de la structures sont suffisamment serrés et les plaques suffisamment épaisses : *plus de 4mm pour l'aluminium seul et 3mm pour l'inox*). Mais cela réduit la capacité d'amortie des chocs au dépend de la sécurité... un choix à faire avec les pratiquants !

---

## 5. Le choix des équipements et leur implantation

Pour que le site soit au moins aussi attrayant que la rue, il faut qu'il multiplie les possibilités d'expression, voici donc les grandes « familles de modules » incontournables.

### Les modules de glisse :

Ces modules représentent les mains courantes ou les trottoirs de nos rues, les murets ou encore les bancs...



On les retrouve sur les skateparks sous forme de barres ou de murets, aux arrêtes rondes (*diamètres de 50mm à 80mm*) ou rectangulaires (*tubes de 6cm de haut par 10cm de large, seuls ou inscrits dans la structure des murets*), à plat (*de 30cm à 80cm de haut*) ou en descente, droits ou en virage... les possibilités sont infinies et à adapter au niveau des pratiquants et aux contraintes de leur discipline de prédilection.



C'est la longueur de ces modules qui leur donne de l'intérêt (pour une barre ou un muret seul, prévoyez au moins 6m00 de long... s'ils sont posés sur un autre module, prévoyez dans ce cas un minimum de 3m00), faites donc aussi long que possible.

#### Les modules de transfert :

Les sauts dans la rue se font généralement au dessus de marches, ou à l'aide de formes courbes ou inclinées que l'on retrouve dans le mobilier urbain sur les fontaines, les ronds points, les bassins vides...

Ils sont reproduits sur les skateparks dans des formes idéales (*chaque partie est proportionnée dans un ensemble cohérent*) et optimisées pour la sécurité (*la largeur du module est un gage de sécurité, nous préconisons un minimum de 3m00 de large pour un module de saut*).

On peut sauter depuis une courbe ou un plan incliné vers une autre courbe ou un autre plan incliné, on peut faire varier la hauteur du module, le rayon des courbes ou la raideur des plans inclinés en fonction de la longueur à franchir, on peut réceptionner dans le même axe ou de biais... là aussi, les possibilités sont infinies !

#### Les modules de relance :

Afin de concentrer toutes les possibilités dans un même espace, et pour permettre le lien entre les différents équipements, l'arrivée des skateparks a fait apparaître des formes de modules qui permettent de reprendre de la vitesse et d'enchaîner les difficultés.

Ces modules permettent le saut et/ou la glisse en fonction de leur conception et sont généralement situés aux extrémités des aires de street. On les connaît sous l'appellation de quaters ou de plans inclinés, ils doivent être proportionnés à la taille des modules sur lesquels ils élancent, et à la distance qui les en sépare.

#### Rampes et bowls :

Ces modules sont nés suite à l'utilisation des piscines vides, par les skateboarders, dans les années 70. Ils permettent les mêmes types de figures qu'en street, mais cette fois, le pratiquant les réalise à l'intérieur de ce module unique, au lieu de les exécuter en passant d'un module à l'autre.

En fonction de leur hauteur, ces structures sont plus ou moins accessibles, les plus grandes, destinées à la compétition, mesurent jusqu'à 4m00 de haut pour une largeur d'environ 15m.

## 6. Finition, entretien et garanties

Enfin, il est aussi important de veiller à ce que la finition du travail soit parfaite : par exemple, si un **bord d'attaque** est fragile, recourbé ou qu'il n'est pas dans le prolongement de la courbe qu'il termine, il devient déséquilibrant voir dangereux pour les pratiquants, et gâche l'investissement... de la même manière, si un **coping** (*tube qui fait la jonction entre la courbe et la plateforme*) est composé de plusieurs éléments tubulaires mal raccordés entre eux, et que ces éléments présentent des différences d'alignement, la glisse devient dangereuse (voir impossible dans certains cas) sur ledit module, qui n'a donc plus cette fonctionnalité alors qu'il est en grande partie créé pour cela !

Il est également important de vérifier ce que couvrent réellement les garanties... car de nombreux litiges viennent de là, alors que ces garanties constituent un argument de vente, assurez-vous donc de savoir dans quelles mesures elles seront respectées.



Exemple du skatepark de la base de loisir « Le port aux cerises » dans le 91, après 2 ans d'utilisation. Aucun contrat d'entretien n'avait été prévu. Il est indispensable quand on utilise des matériaux comme le bois.

## 7. Norme et sécurité...

La pratique du street ou de la rampe implique des risques « acceptés » de la part des riders... mais les collectivités sont régulièrement mises à mal sur des problèmes de responsabilité suite à des accidents. C'est donc pour se prémunir qu'elles ont fait une demande à l'AFNOR (*Association Française de NORmalisation*), conjointement avec les fabricants spécialisés, de créer une norme spécifique aux installations de skateparks. La NF S 52 401 a vu le jour en mai 2000.

Depuis Septembre 2006, une norme européenne la remplace : la NF EN 14 974. Elle permet aux collectivités qui la respectent d'affirmer que l'équipement qu'elles ont mis à disposition du public n'est pas dangereux, ce sont les bureaux de contrôle chargés de la certification qui en prennent la responsabilité. Elle fixe par exemple des exigences dimensionnelles, des exigences de construction, liées à la solidité de l'équipement, ou faisant référence à d'autres normes en fonction des matériaux choisis...

Il est donc possible de construire soi-même ses propres modules en respectant ces différentes exigences, et même de s'auto certifier (*ce qui implique que l'on prend la responsabilité du respect de la norme*).

Mais elle a ses revers : conscients des répercussions de ces textes, lors de leur élaboration, ses « concepteurs » ont permis des dimensions de modules qui englobaient les erreurs du passé, afin de ne pas détruire toutes les pistes créées avant (*comme cela a posé problème avec les aires de jeux pour enfant par exemple*). Ces modules sous dimensionnés ne permettent ni de glisser, ni de sauter ! Ils ne répondent donc pas aux attentes et aux besoins des pratiquants, mais ils ne sont pas dangereux si on les traverse en roulant...

**Malheureusement, ce type de module est très rentable (*car ils nécessitent une faible main d'œuvre pour leur installation*), ils forment donc le fond de commerce de quelques fabricants peu regardant de l'intérêt de leurs produits.**

D'autre part, cette norme ne fixe pas d'exigences d'implantation, comme l'ancienne norme de 2000.

Là encore, le risque est que certaines entreprises proposent d'implanter des équipements sur des surfaces trop courtes pour permettre une utilisation normale. Il devient donc indispensable aujourd'hui de faire appel à un consultant indépendant.

---

Vous avez maintenant tous les éléments en main pour comprendre les attentes des pratiquants et réussir votre projet... mais si vous ne vous sentez pas de taille, la FFRS propose de vous accompagner dans ces démarches, elle va même plus loin en proposant, des prestations de conseil (Optima skatepark) et vous réalise le schéma d'implantation complet en prenant tous ces éléments en compte (*certaines sociétés indépendantes le font également*), n'hésitez plus, on sait aujourd'hui qu'un skatepark bien conçu est forcément une réussite...

### Quelques références récentes :

Skatepark de Bordeaux (aire enfant, streetpark, skatepark et bowl !), Skatepark couvert de Paris 18<sup>ème</sup> (bowl + streetpark), skatepark indoor de Marseille, streetpark d'Annecy, Skatepark indoor de Nantes (modifications récentes), skatepark de Rennes...